Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le 22/01/2026
ID : 085-258502962-20260120-D005_BUR200126-DE

D005-BUR200126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON
Excusés : MM. Christophe HOGARD, Yannick SOULARD
Date de convocation : 8 janvier 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Avenant n° 3 au marché global de performance 2023-M465 pour la conception – réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation – maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D169-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 07 novembre 2024, avec le groupement dont la société SEPUR est mandataire, un marché global de performance pour la conception – réalisation de travaux de modernisation du centre de tri de déchets VENDEE TRI et l'exploitation – maintenance du centre de tri et du centre de transfert de déchets. Il ajoute que le marché a été passé selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique.

Monsieur le Président précise que le marché comporte une (1) tranche ferme et trois (3) tranches optionnelles comprenant l'exécution des prestations suivantes :

- Tranche ferme (TF) : Réalisation des études de conception, y compris l'élaboration et le dépôt de la mise à jour du dossier ICPE, et du Permis de Construire (PC) et l'accompagnement jusqu'à l'obtention des autorisations administratives pour le centre de tri.
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : Exploitation et maintenance du centre de tri et du centre de transfert jusqu'à réception des travaux de modernisation.
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : Réalisation des études d'exécution, des travaux et de la mise en service industriel du centre de tri jusqu'à sa réception.
- Tranche optionnelle 3 (TO3) : Exploitation et maintenance du centre de tri modernisé et du centre de transfert après réception.

Monsieur le Président ajoute que la durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la durée d'exploitation fixée au 31 décembre 2032 ou, au 31 décembre 2028 si la tranche optionnelle n° 3 n'est pas affermie. La notification est intervenue le 08 novembre 2024. Il précise qu'à ce jour, les Tranches Optionnelles 1 et 2 ont été affermies.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant d'une part, les dégradations de certains WC des locaux sociaux par des agents en intérim, utilisant les toilettes classiques comme des toilettes turques.

Considérant d'autre part, la nécessaire réfection de la salle de caractérisations suite à l'audit de la salle qui a mis en évidence des dégradations électriques ainsi que des dégradations au niveau du plafond dues à la présence de rongeurs.

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin que le groupement, dans le cadre des travaux, objet de la TO2, engage les travaux suivants au niveau de la salle de caractérisations :

- Modification de deux toilettes classiques en toilettes turques pour un coût de 7 897,57 € HT,
- Réfection du plafond et reprise du câblage électrique de la salle de caractérisation, pour un coût de 10 077,06 € HT.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le 22/01/2026
ID : 085-258502962-20260120-D005_BUR200126-DE

Monsieur le Président précise que le montant total de l'avenant s'élève à la somme de 17 974,63 € HT. Il ajoute que le montant cumulé des avenants représente 0,08% du montant initial de la Tranche Optionnelle 2 relative aux travaux, établi à 28 630 667,24 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'avenant n° 3 au marché 2023-M465,
- **Autoriser** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le groupement titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n° 3 au marché 2023-M465,
- **Autorise** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le groupement titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 21/01/2026
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/01/2026
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).